Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquétage des produits biologiques							
	I.1 Numéro du d	ocument	г.	71-41-4431: ±012	I.2 Type d'Ope	érateur		
	FR-BIO-01.250-0002544.2025.001			☑ Opérateu	☑ Opérateur			
			3	0 m 0 m	☐ Groupe d'			
			7	E EXPENSE	i Groupe u	operateurs		
			ካ_	£3785 Y				
es			[[<u> </u>			
ξį			Ľ		7			
Partie I: Éléments obligatoires	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité co	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
i	Nom SAS CHAMPAGNE LANSON			Autorité	Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)			
晑	Adresse	Adresse 66 Rue de Courlancy 51100 Reims		Adresse	Adresse B.P. 47, 32600, L'Isle-Jourdain			
ıts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR
ē								
én	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs							
白	• Préparation							
ij								
Ē	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production							
Pa								
·	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine							
		Méthode de production:						
	•	– production de produits biologiques						
	- producti	– production biologique avec une production non biologique						
	• (f) Vin					4 .		
		le production:						
	– production de produits biologiques							
	– production biologique avec une production non biologique							
	ALY							
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
	convient) satisfait aux exigences dudit règlement.							
Ì	I.7 Date, lieu I.8 Validité							
	Date	01 janvier 2025	Nom et I	ECOCERT FRANCE	Certificat val	able du 11	/ 07/2023 au	31/03/2026
	2410		signature					
		ls)						
	Lieu	L'Isle-Jourdain (FR)						
		(2.11)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	•.							
II.1 Répertoire des prod	uits							
Nom du produit Autres produits issus de dizy) Vins: Champagne Gree		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
Autres produits issus de la fermentation: Aignes (pressoir de dizy)								
Vins: Champagne Green Label BSA: 2017,2018, 2019								
II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres								
II.3 Informations sur les terres								
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
Activité	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5							
Préparation	Extraction: Moût de raisin	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
Préparation	Vinification	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
Préparation	Vinification: Vins	 Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitan restant responsable de l'activité ou des activités effectuées 						
II.6 Informations sur l'ac 2018/848	I.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
Nom de l'organisme d'a	I.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC							
Hyperlien vers le certifi	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf							
II.9 Autres informations		cuivant ·						
[https://webgate.ec.eur	onique du certificat disponible au lier ropa.eu/tracesnt/directory/publication	survant : organic-operator/index] fait foi.						